

missaires et 3 écoles dissidentes. Les premières ne sont ni habilement dirigées ni fréquentées comme on le désirerait, les commissaires alléguant qu'ils ne peuvent se procurer de maîtres compétents. S'ils en avaient la volonté, leurs ressources leur permettraient sans doute de le faire.

South-Ham.—Aucun progrès. Cette municipalité soutient avec peine ses deux échelives école.

Dudsell.—Possède 6 écoles communes. L'une d'entre elles est une annexe de l'académie. Toutes ces écoles sont bien fréquentées et les enfants y font des progrès. Le fonds local des écoles ne suffit pas entièrement aux besoins de la municipalité, mais la répartition en est sagelement faite.

Winslow.—Ce township a de nouveau ouvert ses quatre écoles que les colons, à cause de leur pauvreté, ne soutiennent que difficilement. Les querelles qui en avaient occasionné la fermeture momentanée cessent petit à petit.

Lingwick.—Cette municipalité possède quatre écoles, l'une desquelles est excellente et l'autre très médiocre. Les commissaires se servent de jeunes instituteurs à qui j'ai fait subir un examen et que j'ai trouvés capables. L'instituteur de l'école du village était un de ceux qui s'acquittaient le mieux de leurs devoirs dans tout mon district d'inspection. J'ai appris avec regret qu'il était mort dans le cours du printemps dernier.

Wedon.—Ce township a trois écoles où les enfants font des progrès. Cette localité n'est colonisée que depuis peu d'années et la perception de l'impôt pour les écoles ne s'y fait pas aisément. J'ai été heureux de trouver ici des amis de l'éducation qui déplient tous leurs efforts pour la répandre.

Garthby et Stratford.—Il ne se trouve pas d'école dans ces deux townships. Lors de la dernière visite que j'y ai faite, on m'a promis que l'on en ouvrirait deux ou trois dans la dernière localité ; les habitants de Garthby se sont abstenus de prendre un engagement de ce genre. Ces colons paraissent néanmoins jouir de quelque aisance. J'ai tout lieu d'espérer qu'on y établira des écoles et que j'aurai le plaisir d'en faire l'examen à ma prochaine visite.

Wolfstoun—Je me disposais à visiter cette année les écoles de ce township. Mais des missions spéciales dont j'ai eu à m'acquitter m'ont empêché de la faire.

Westbury.—On y a ouvert une école dans le cours de cette année, et l'on y a enseigné aux enfants la lecture, l'écriture et l'arithmétique mentale. On est sur le point d'en établir une autre qui sera fréquentée par un plus grand nombre d'élèves. Les contribuables de cette municipalité méritent les plus grands éloges ; ils ont construit une maison d'école et en érigent aujourd'hui une nouvelle. Les commissaires et le secrétaire-trésorier montrent un zèle égal à s'acquitter de leurs devoirs.

Oakland et South Winslow.—Ces townships n'ont point d'écoles ; mais on y en ouvrira une aussitôt qu'ils pourront réunir le nombre d'enfants voulu par la loi.

Tel est l'état dans lequel j'ai trouvé les 35 municipalités de mon district d'inspection. Les remarques générales qui suivent s'appliquent à chacune d'elles en particulier.

Les contributions sont libérales, exactement payées et sagement réparties. Les maisons d'école seraient honneur à bien des pays. Les parents y envoient leurs enfants aussi régulièrement qu'il leur est possible de le faire. Les progrès que font ces derniers sont bien de nature à satisfaire si l'on considère quels obstacles il a fallu surmonter pour les faire participer aux avantages d'une bonne éducation. Ces obstacles étaient formidables ; j'en signale ici quelques uns. 1o. Diverses nationalités forment la population des municipalités ; et cette population tient conséquemment à ce que le système d'éducation auquel elle est habituée soit celui que l'on adopte pour ses enfants ; 2o. Il n'existe aucune uniformité d'enseignement ; les enfants sont même dépourvus des livres qui leur sont nécessaires. Ce qui met le maître dans l'impossibilité de les instruire, ou s'il le fait, ce n'est qu'imparfaitement. Souvent encore en cela, il est obligé de se conformer aux caprices des parents, ou même à ceux de l'enfant.

Revue Bibliographique.

Etat et Progrès de l'Education dans le Haut Canada.—Rapport de 1855.

Nous extrayons du rapport pour 1855 du Surintendant en chef

de l'Instruction Publique du Haut-Canada les statistiques suivantes. Nous donnons assez de détails pour que le lecteur se fasse une idée exacte du système d'instruction publique en opération dans cette partie de la province et des résultats qu'en on a obtenus.

Sur le résumé des tableaux statistiques accompagnant ce rapport, le nombre d'élèves qui, en 1855 ont fréquenté les écoles communes ou élémentaires, de l'âge de 5 à 21 a été de 293,683, montrant un accroissement de 21,046 depuis l'année précédente. Le nombre des élèves de 5 à 16 ans qui ont droit de fréquenter les écoles a été de 360,578, accroissement : 35,690. Ce chiffre ne représente cependant pas le nombre exact de ceux qui ont droit d'y avoir accès et il eût été plus élevé, si la loi eût pourvu à ce qu'il fut fait rapport du nombre des personnes de 16 à 21 ans à qui, depuis 1850, elle l'a accordé. Le nombre des enfants de 5 à 16 ans qui ont fréquenté les écoles publiques a été de 263,383, augmentation 19,949.

Le nombre des enfants qui n'ont fréquenté aucune école a été de 52,943 ; accroissement 6,216. Quelque déplorable que soit un progrès de cette nature, il n'en est pas moins vrai, d'un autre côté, que, durant les années 1857, le nombre des élèves qui ont étudié les plus hautes branches d'instruction enseignées dans les écoles communes, a augmenté dans des proportions considérables, et que l'on compte 26,300 élèves de 16 à 21 ans ou au dessus ; accroissement 1,097.

Dans le Bas-Canada, le nombre des enfants de 5 à 16 ans, suivant le rapport pour 1855 du Surintendant pour cette partie de la province, a été de 247,204. Il y a cependant lieu de croire que ce chiffre ne représente pas exactement celui des enfants en âge de fréquenter les écoles, même en ornant les personnes de 16 à 21 ans. On sait, du reste, que le recensement de notre population enfantine se fait, depuis quelques années, d'une manière bien defectueuse et que cela est dû à diverses causes qu'il serait oiseux d'indiquer ici, attendu que nous l'avons déjà souvent fait. Mais, d'après des données certaines, cette population peut sans exagération être portée à 330,000, suivant les explications que donne le Surintendant dans son rapport.

Dans le Haut-Canada, le nombre des garçons portés sur les rôles d'école a été de 160,633 et celui des filles de 133,050. Accroissement de 10,604 dans un cas et de 10,442 dans l'autre.

6,190 enfants indigens ont fréquenté les écoles ; l'accroissement a été de 1670 ; mais, suivant les termes du rapport, cette distinction des indigens n'a pas lieu dans les localités où les écoles sont *libres*, c'est-à-dire, où elles sont accessibles aux riches comme aux pauvres et où chaque citoyen contribue à leur soutien suivant la valeur de ses biens-fonds, et non d'après le nombre de ses enfants.

Le nombre des instituteurs qui ont dirigé les écoles communes, durant l'année, a été de 2,965, accroissement 178 ; celui des institutrices de 1237, diminution 59. De ce nombre 856 sont des instituteurs munis de diplômes de première classe, accroissement 216 ; 2364 ont des diplômes de seconde classe, accroissement 300 ; et enfin 883 ont des brevets de troisième classe ; diminution 79. Le Conseil de l'Instruction Publique a mis des conditions plus sévères à l'admission des candidats à l'enseignement et le Surintendant en chef a l'espérance que cette dernière classe d'instituteurs diminuera chaque année.

Le salaire des instituteurs a été en moyenne de \$454, diminution 7 ; et celui des institutrices de \$242, diminution \$12.

Le nombre des arrondissements d'école y compris les divisions scolaires dans les cités et les villes a été de 4,267 ; augmentation 250. Écoles en opération 3,866 ; accroissement 135. Nombre d'arrondissements qui n'ont point fait rapport que leurs écoles ont été en opération 401.

Le nombre des écoles *libres* c'est-à-dire de celles où l'on ne fait point payer le taux mensuel mais au soutien desquelles, comme nous venons de le dire, les citoyens contribuent suivant la valeur de leurs biens-fonds, a été de 1936 ; accroissement 229 ; le nombre de celles qui ne sont *libres* qu'en partie a été de 1660, accroissement 101. Il n'existe plus que 114 écoles où l'on fasse payer le *maximum* du taux mensuel, c'est-à-dire 25 centimes par mois pour chaque enfant ; diminution 1240 ; et que 13 écoles où le taux mensuel soit moins que cette somme, accroissement du nombre des écoles qui ont aboli le taux mensuel 431.

Le nombre des maisons d'école construites durant l'année a été de 158, diminution 43. Le nombre total des maisons d'école est de 3694, dont 352 sont de brique, 244 de pierre, 1505 de bois de charpente, 1573 de pièces de bois non équarries, et 20 sur lesquelles le rapport ne donne pas de renseignements ; 2993 sites d'école appartiennent en pleine propriété aux commissaires ; accroissement 255 ; 463 sont tenus à bail ; accroissement 13. Sites d'école